

démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

Mars 2019 | N° 3

INTERNATIONAL



République démocratique du Congo : les dessous d'une élection

Après de nombreux mois d'incertitude, les élections en République démocratique du Congo (RDC) se sont tenues sans incident majeur le 30 décembre dernier malgré des soupçons de fraude. Félix Tshisekedi en est sorti vainqueur. Comment a-t-il réussi à déjouer les pronostics ? Quel sera son degré d'indépendance par rapport au clan Kabila qui semble vouloir garder les clés du pouvoir ? Parviendra-t-il à redresser le pays et à répondre aux aspirations de la population congolaise ? Éléments de réponse.

PAGE 5

SOCIAL

Nouveau Pacte social et
écologique : un Manifeste
qui ouvre la voie ?

PAGE 2

Des personnes ont signé, à titre personnel, un texte intitulé « Manifeste pour un nouveau Pacte social et écologique – Quel État social pour le XXI^e siècle ». Le Mouvement ouvrier chrétien a décidé d'ouvrir ce texte à discussion en son sein. Ce bref article cherche à éclairer ce que pourrait être le sens de cette démarche, 75 ans après le « Pacte de solidarité sociale » de 1944.

SOCIÉTÉ

La libéralisation du rail : une
route sinueuse et pas sans
danger

PAGE 10

Chute du gouvernement Michel, mouvements citoyens... décembre 2018 fut un mois bien chargé ! Si bien que la libéralisation du transport national de passager.ère.s a été votée sans faire le moindre bruit. Trop tard pour faire marche arrière ? En tout cas, nous voilà bel et bien embarqué.e.s sur les rails. Et quitte à être passager.ère du train, autant être un.e voyageur.euse averti.e !

INTERVIEW

« Notre État social actif
a perdu son combat contre
la pauvreté »

PAGE 14

Selon Bea Cantillon (Université d'Anvers), la pauvreté n'a pas augmenté en Belgique contrairement à une majorité d'autres pays européens. Mais derrière ce *statu quo* se cache une fragilisation des plus démunis pour qui le risque de pauvreté va croissant. Comment l'expliquer ? Pourquoi la sécurité sociale ne parvient-elle plus à réduire la pauvreté et les inégalités ? Éclairage.

Débat

Nouveau Pacte social et écologique : un Manifeste qui ouvre la voie ?

> Paul PALSTERMAN (*)

Des personnes issues en partie (mais non exclusivement) du monde socialiste francophone ont signé, à titre personnel mais avec indication de leur fonction, un texte intitulé « Manifeste pour un nouveau Pacte social et écologique – Quel État social pour le XXI^e siècle »¹. Le Mouvement ouvrier chrétien a décidé d'ouvrir ce texte à discussion en son sein. Ce bref article cherche à éclairer ce que pourrait être le sens de cette démarche, 75 ans après le « Pacte de solidarité sociale » de 1944.

Que dit donc ce Manifeste ? En substance, le texte réaffirme la pertinence de la protection sociale comme couverture solidaire de quatre risques sociaux : la maladie, le chômage involontaire, la charge d'enfants et la vieillesse. La définition de ces risques, bien entendu, n'est pas figée, et encore moins la façon de les couvrir. La protection sociale, par ailleurs, n'est pas un îlot isolé du reste de la politique sociale. Mais il y a tout de même un sens, ne serait-ce que pratique, à envisager distinctement la couverture des risques sociaux, par rapport à la satisfaction d'autres droits économiques, sociaux ou culturels, comme l'enseignement, le logement, la participation à la vie culturelle, etc.

Le texte attache aussi une grande importance aux acquis de l'histoire (il ne s'agit pas de repartir d'une page blanche) sans pour autant se racrapoter sur toutes les solutions concrètes héritées de cette histoire (il ne s'agit pas de défendre une « citadelle assiégée »). De plus, il aurait peut-être pu davantage faire référence aux grands principes de l'OIT, tels qu'ils sont régulièrement réactualisés par cette organisation, ce qui lui aurait fourni un ancrage international, au-delà de la Belgique francophone.

Il insiste sur les corollaires d'une bonne protection sociale :

- la gestion de l'économie en fonction de l'intérêt général, et non du profit de quelques-uns ;
- des services publics forts ; on pourrait trouver qu'il aurait pu insister davantage, au-delà des services publics au sens strict, sur le rôle de l'économie sociale et du secteur privé non commercial ;

- une bonne protection des travailleur.euse.s ;
- la concertation sociale.

Bien qu'appelant à un Pacte social « et écologique », ce dernier aspect n'y est pas fort développé. Il dit tout de même un point essentiel : face aux défis écologiques, la protection sociale est un élément de la réponse, et non un élément du problème. Il ne reprend toutefois pas l'idée, défendue par certains auteurs², d'ajouter les risques écologiques aux risques sociaux traditionnels. Mais actuellement, en Belgique, on voit mal quels risques écologiques se distinguent fondamentalement des risques sociaux, tout en devant être couverts selon des modalités analogues, nécessitant par exemple la création de nouvelles branches de la protection sociale. Ce qui n'exclut pas, bien entendu, que les risques écologiques soient pris en charge d'une façon collective et solidaire, par exemple par des travaux publics, des initiatives en matière de transport, de logement, des investissements dans l'énergie renouvelable, etc.

Pour aller plus loin

Dans la suite de cet article, nous nous limiterons délibérément à la problématique de la protection sociale au sens strict, qui est en fait le sujet principal du Manifeste. D'autres pourront trouver qu'il faut élargir le débat. Il n'y a pas contradiction.

Tout d'abord, on peut trouver que le texte ne pousse pas assez la réflexion sur le lien entre la protection sociale et le statut socioprofessionnel. On a dit qu'il avait un sens assez juste de l'histoire.

1. Voir le texte sur le site www.pactesocialecologie.org, où il est également ouvert à signature.

2. Voir entre autres É. LAURENT, *Le bel avenir de l'État providence*, Les liens qui libèrent, Paris, 2014.

En fait, il reste plutôt « bismarckien » d'inspiration. C'est-à-dire qu'il reste attaché à un régime de protection sociale financé principalement par des cotisations proportionnelles au salaire, et réservé aux travailleur.euse.s qui cotisent.

Ensuite, il énonce une idée juste, qui est d'étendre la sécurité sociale des salarié.e.s à des travailleur.euse.s qui ne travaillent pas dans les liens d'un contrat de travail, c'est-à-dire sous l'autorité juridique d'un employeur, mais ne sont pas non plus détenteur.rice.s d'un fonds de commerce, autrement dit, d'une clientèle—ils.elles dépendent d'un seul donneur d'ordre. Mais, sans contester le parti-pris de départ, on peut se demander s'il ne faut pas aller plus loin.

L'OIT promet aujourd'hui un système de pension qui réhabilite les pensions publiques solidaires (en répartition), mais qui propose deux niveaux de pensions légales, selon le modèle nordique: une pension de base financée par tou.te.s, offrant à tou.te.s, même ceux.celles qui n'ont pas une carrière (complète), un niveau de revenu satisfaisant, et une pension sur cotisations, qui valorise les cotisations³. Un tel système nécessiterait en Belgique de revoir considérablement la structure de financement de la sécurité sociale. L'ampleur de la tâche est de nature à effrayer, et explique sans doute que cette idée ne fait pas actuellement partie des positions du MOC et de ses organisations constitutives. Elle permettrait pourtant de sortir par le haut de beaucoup de discussions.

Et pour les jeunes? Les deux derniers gouvernements fédéraux ont privé une génération de jeunes d'une porte d'entrée dans la sécurité sociale, en limitant fortement le droit aux allocations d'insertion. Faut-il revendiquer le retour au précédent état? Ou faut-il avancer dans la voie, proposée par les jeunes CSC, d'un revenu d'autonomie, qui n'est pas « une allocation universelle de 18 à 26 ans », mais un revenu non conditionné à l'exercice préalable d'une activité professionnelle ou au choix d'une carrière salariée ou indépendante?

Concernant le droit aux soins de santé, il est aujourd'hui universalisé. Il n'est plus en adéquation avec son financement, qui reste très largement basé sur les cotisations des travailleur.euse.s salarié.e.s (du secteur privé...). Le Manifeste plaide pour que le budget des soins de santé « suive l'évolution des dépenses ». Cette idée est juste, après une législature marquée par des économies aveugles et arbitraires, mais elle doit être précisée. Personne ne plaide pour une croissance illimitée des dépenses, sans aucun mécanisme évitant les gaspillages et les abus.

Le texte prône résolument l'individualisation des droits sociaux. Si cette idée signifie l'abandon des « droits dérivés » dans la sécurité sociale, il faudra se demander comment couvrir le risque de veuvage, ou si l'on préfère la couverture du risque de vieillesse dans le chef de personnes qui n'ont pas eu de carrière professionnelle propre dans le cadre d'un choix de couple. En fait, ce n'est probablement pas possible sans introduire dans le régime des pensions des droits indépendants de périodes de travail et de cotisation, comme indiqué ci-dessus.

S'il s'agit de la problématique du montant des allocations payées aux « cohabitant.e.s », il faudra bien situer cette revendication sur une échelle de priorités⁴.

Enfin, le texte pourrait être approfondi sur la problématique de l'emploi dont le salaire ne permet pas au travailleur.euse de mener une vie digne. Un des principes de l'OIT est que le salaire n'est pas la simple contrepartie d'une prestation économique (« le travail n'est pas une marchandise ») mais doit assurer la sécurité d'existence du.de la travailleur.euse et des personnes qui dépendent de lui. En Belgique et dans d'autres pays, ce principe est concrétisé par l'existence d'un salaire minimum garanti qui est, officiellement ou non, indexé sur une forme de « minimum de sé-

“ Face aux défis écologiques, la protection sociale est un élément de la réponse, et non un élément du problème. ”

curité d'existence ». Mais ce salaire n'offre la garantie recherchée que dans le cadre d'un emploi à temps plein et raisonnablement stable. On peut évidemment soutenir qu'il n'y a qu'à garantir à tout le monde un tel emploi. Sauf que, dans l'état actuel des choses et selon toute probabilité dans le futur, un tel projet relève de l'incantation. La protection sociale est indépassable pour garantir à tout le monde un revenu permettant de mener une vie digne. Ce qui ne veut ni dire qu'elle doit n'offrir qu'une simple « garantie de revenu » (avec décompte intégral du revenu du travail), ni que cela doit prendre la forme d'une allocation inconditionnelle et indifférenciée.

Et la suite ?

Le Manifeste n'est pas un projet de Pacte social ouvert au jeu des amendements et des contre-propositions. Il espère créer une dynamique qui abou-

3. Voir entre autres *The ILO multi-pillar pension model: building equitable and sustainable pension system*, 5 p., Genève BIT, 2019. Voir aussi P. PALSTERMAN, « Peut-on tirer des leçons du modèle nordique des pensions ? » *Revue Nouvelle*, mai-juin 2011.

4. Voir P. PALSTERMAN, « Individualisation des droits, une définition aux multiples enjeux », *Démocratie*, octobre 2017.

tira un jour à écrire un vrai Pacte, avec participation officielle des instances concernées. En essayant de renouveler le Pacte de 1944, les auteurs du Manifeste nous invitent à réfléchir à ce que ce texte peut nous dire, à 75 ans de distance, sur la situation que nous vivons⁵.

Petit retour en arrière : la négociation du Pacte de 1944 a commencé en octobre 1941. À cette époque, le spectre d'une victoire de l'Allemagne, conclue par une paix séparée avec l'Angleterre, s'était un peu éloigné. Il était redevenu rationnel d'envisager l'après-guerre dans le cadre d'une Belgique indépendante. On sait que les discussions ont réuni des personnalités du patronat et des syndicats, et aussi un dirigeant de la mutualité socialiste. Ces personnalités agissaient sans mandat de leur organisation, au sein desquelles ils représentaient tout au plus une tendance. C'était certainement

“ *Le Manifeste pour un Pacte social et écologique, à défaut de proposer des solutions toutes faites, propose un cap, un système de valeurs.* ”

le cas du côté patronal, où la tendance disposée à faire des concessions aux syndicats n'était pas nécessairement majoritaire. La CSC était représentée dans les discussions par son président, Henri Pauwels, mais a hésité jusqu'en dernière minute à soutenir ce Pacte, plutôt qu'un texte de même nature, négocié par d'autres de ses dirigeants, conclu avec le patronat catholique... Du côté CGTB (ancien nom de la FGTB), plusieurs personnalités se sont relayées en fonction notamment des hasards de la guerre. L'élément stable, et apparemment la vraie cheville ouvrière du Pacte, fut Henri Fuss, issu du syndicalisme libertaire. À l'époque, il exerçait comme haut fonctionnaire du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale.

Le Pacte innovait peu sur le plan théorique, capitalisait largement sur les solutions d'avant-guerre, et concentrait son attention sur des mesures concrètes, à prendre rapidement. Il est vrai que certaines de ces mesures étaient peu banales, comme l'organisation d'une perception centrale des cotisations sociales, la création d'une assurance chômage obligatoire, non limitée dans le temps et ouverte aux jeunes qui entament une carrière salariée après leurs études. Mais ces éléments fondamentaux étaient remarquablement peu mis en avant, et parfois présentés comme éléments provisoires en l'attente d'un régime définitif.

Le Pacte fut signé entre ses rédacteurs en avril 1944, à un moment où la guerre avait définitivement changé de visage, mais où il n'était pas encore question de débarquement en Normandie. En septembre 1944, le gouvernement de Londres revint presque en catimini sur le territoire belge tout juste libéré—la guerre se poursuivant en Allemagne—et reprit cahin-caha la direction des affaires. Une de ses premières décisions fut de convoquer une Conférence nationale pour le travail, qui se tint le 10 octobre. Dans son esprit, celle-ci était destinée avant tout à communiquer aux interlocuteurs sociaux le contenu de l'opération « Gutt » de maîtrise de la masse monétaire. C'est après une interruption de séance, et à la surprise du Premier ministre, que fut évoquée l'existence d'un Pacte social.

Les éléments du Pacte social qui concernaient la protection sociale (création de l'ONSS et d'un « régime provisoire d'indemnisation du chômage ») furent intégrés à la législation par l'arrêté-loi⁶ du 28 décembre 1944, signé en pleine Offensive des Ardennes.

Finalement, le provisoire mis en place en 1945, tendit à devenir définitif. Le seul secteur à connaître encore des développements conceptuellement importants fut l'assurance maladie (branche des soins de santé), à l'intervention d'acteurs peu présents en 1945 : les mutualités et les syndicats de médecins. Ce sont eux qui, en 1962, ont forgé le compromis entre contrôle public et gestion privée, entre assurance obligatoire et compléments mutuellistes, entre médecine libérale et solidarité, qui caractérise le système belge.

Cette trop brève évocation historique n'a qu'une ambition : rappeler que les concepteurs de la sécurité sociale n'avaient, pas plus que nous, de compétences dans la lecture du marc de café ou des boules de cristal. Ils ont dû avancer dans des circonstances au moins aussi troublées. Le novateur n'a souvent été théorisé qu'*a posteriori*.

C'est dans ce contexte qu'on peut saluer l'existence du « Manifeste pour un nouveau Pacte social et écologique » qui, à défaut de proposer des solutions toutes faites, propose un cap, un système de valeurs. Après des décennies où tout le monde semble avoir voulu courir derrière ceux qui ne parlent de protection sociale qu'en termes de crise, il valait la peine de réaffirmer ce qui est au cœur de la création de l'OIT par le Traité de Versailles, au lendemain de la Première Guerre mondiale, et des Pactes sociaux qui ont vu le jour après la fin de la Seconde : la protection sociale est, au niveau national comme au niveau international, un puissant facteur de paix et de justice sociale.#

(*) Secrétaire régional bruxellois de la CSC

5. Les quelques indications qui suivent sont largement reprises de K. VLEMINCKX, « Henri Fuss (1882-1964) : La sécurité sociale comme instrument de paix et de justice sociale », *Revue belge de Sécurité sociale*, 2014, pp. 427-444. Voir aussi G. VANTHEMSCHÉ, *La sécurité sociale, les origines du système belge, le présent face à son passé*, De Boeck Université, 1994; M. CONWAY, J. GOTOVITCH, S. GOVAERT, *Les chagrins de la Belgique, libération et reconstruction politique 1944-1947*, CRISP, 2015.

6. « Arrêté-loi » était l'appellation de l'époque pour « arrêté de pouvoirs spéciaux ». Il ne s'agissait pas des pouvoirs spéciaux votés en 1939 pour affronter le temps de guerre : une loi d'habilitation avait été promulguée le 14 décembre 1944. C'était tout de même un expédient permettant d'aller de l'avant, sans passer par un débat parlementaire dont tout permettait de penser qu'il ne déboucherait sur rien.



Près de 19 millions d'électeur.rice.s se sont rendu.e.s aux urnes, le 30 décembre dernier. Avec des surprises à la clé.

©MONUSCO

 INTERNATIONAL

République démocratique du Congo : les dessous d'une élection

> Luc DUSOULIER (*) et Dieudonné WAMU OYATAMBWE (**)

Après de nombreux mois d'incertitude, les élections en République démocratique du Congo (RDC) se sont tenues sans incident majeur le 30 décembre dernier malgré des soupçons de fraude. Félix Tshisekedi en est sorti vainqueur. Comment a-t-il réussi à déjouer les pronostics ? Quel sera son degré d'indépendance par rapport au clan Kabila qui semble vouloir garder les clés du pouvoir ? Parviendra-t-il à redresser le pays et à répondre aux aspirations de la population congolaise ? Éléments de réponse.

Enfin. Elles se seront déroulées, ces élections... Avec deux ans de retard sur le calendrier électoral. Peu y croyaient d'ailleurs, persuadés qu'une fois de plus, le clan du président Kabila multiplierait artifices et manœuvres pour les rendre impossibles. Les différents accords conclus ces dernières années ont amené à la primature (poste de Premier ministre) des hommes de l'opposition : Sammy Badiabanga, en novembre 2016 ; Bruno Tshibala depuis avril 2017. Ces Premiers ministres et leurs gouvernements furent largement impuissants et inefficaces, accentuant le fossé qui se creusait entre les dirigeants et la population aux prises avec une crise sociale de plus en plus profonde. D'un point de vue politique, ils auront essen-

tiellement contribué à diviser et affaiblir l'opposition. Issus d'accords désavoués par les grands partis d'opposition, ils furent d'emblée discrédités et ceux qui y ont participé, exclus de leurs partis. En même temps, la « Kabilie » s'évertuait à empêcher des candidatures de pointures politiques sérieuses : d'un côté, Moïse Katumbi était écarté pour cause de nationalité italienne et en raison de l'arrestation qui l'attendait s'il revenait au pays (suite à de confuses accusations). D'un autre côté, fort opportunément et étrangement sorti des geôles de la Cour pénale internationale à La Haye, après 10 ans de détention, en bénéficiant d'un non-lieu, Jean-Pierre Bemba, patron du MLC¹, verra finalement sa candidature rejetée par la Cour constitutionnelle.

Dans le même temps, la CENI² préparait les élections, avec les multiples controverses que l'on connaît. La principale de celles-ci étant la fameuse machine à voter, perçue par de nombreux acteurs comme l'outil par excellence de fraudes électorales systématisées... De plus, la décision des dirigeants congolais de se passer de l'aide financière internationale, de l'aide logistique de la MONUSCO, pour l'organisation des élections, a renforcé l'impression qu'on n'y arriverait jamais.

Le président Joseph Kabila, pourtant, s'était engagé à ce qu'elles aient lieu avant fin 2018. Le lent processus de désignation d'un dauphin aurait dû faire comprendre que le pouvoir organiserait bel et bien les élections... en veillant bien

entendu à les gagner. L'affaiblissement et les divisions de l'opposition, l'écartement réussi de Moïse Katumbi et Jean-Pierre Bemba, offraient un contexte favorable qu'il ne serait probablement pas facile de reproduire plus tard, si les échéances étaient encore reportées.

La valse des candidats

Rien n'est simple en RDC. Les partis, et encore plus les coalitions, qu'elles soient de l'opposition ou du pouvoir, sont fragiles, mouvantes. Au sein de la majorité présidentielle, les appétits étaient nombreux; la guerre des chefs et des prétendants faisait rage. Certains, comme Bahati Lukwebo, patron de l'AFDC³, originaire de Katana dans le Sud-Kivu, ayant affiché leurs ambitions de succéder à Joseph Kabila, le paieront cher. Tandis que d'autres, comme Aubin Minaku (président de l'Assemblée nationale) et Matata Ponyo (ancien Premier ministre), s'estimant mieux placés pour être choisis comme «dauphins», se sont livrés, en sourdine, une longue lutte de positionnement. Kabila surprendra tout le monde en imposant Emmanuel Shadary comme candidat du FCC⁴. Issu du Maniema, du clan de maman Sifa, la mère de Joseph Kabila, il semblait présenter le profil idéal de celui qui assumerait la fonction mais laisserait Kabila et son premier cercle garder les rênes du pouvoir... On le présente en effet comme un fidèle de ce premier cercle, membre du clan familial. Peu charismatique, il ne risquait pas de faire de l'ombre à son mentor, bien décidé à rester maître du jeu. On peut d'ailleurs considérer que son échec laisse Kabila patron incontesté de son camp.

De son côté, l'opposition n'aura pas réussi à s'accorder sur un nom. Les discussions furent interminables, chacun tenant jusqu'à la dernière minute à préserver ses chances d'être désigné. Après l'impossibilité déjà évoquée pour Katumbi et Bemba, restait à trancher entre plusieurs prétendants: Vital Kamerhe et Félix Tshisekedi étant les plus en vue. Après plusieurs rencontres, celle de Genève, le 11 novembre dernier, aboutit finalement à un accord sur le nom de Martin Fayulu. Que s'y est-il vraiment

passé, et comment? Toujours est-il que l'accord fut dénoncé le lendemain même par les deux grands perdants de l'accord. Prétextant le rejet radical et massif de cet accord par leurs bases respectives, Tshisekedi et Kamerhe retirèrent leur signature, et Vital Kamerhe, actant le rapport de force entre UDPS⁵ et UNC⁶ se rangea derrière Félix Tshisekedi pour former une nouvelle coalition, «Cap pour le changement» (CACH) soutenant la candidature de Félix Tshisekedi à la présidentielle.

Démarrage timide de la campagne électorale

La campagne électorale fut longtemps timide et discrète, comme si d'aucun.e.s ne croyaient pas encore à la tenue des élections et évitaient de dépenser trop. Pourtant, le retour du duo Tshisekedi-Kamerhe à Kinshasa, fin novembre 2018, fut impressionnant en termes de mobilisation populaire. L'arrivée de Martin Fayulu, quoique perturbée par les manœuvres «sécuritaires» du pouvoir, le sera elle aussi. Pendant ce temps, malgré la mobilisation des moyens de l'État, la campagne de Shadary ne décolla jamais. Plusieurs fois d'ailleurs, il dut différer son meeting, voire l'annuler, tant les informations faisaient état des risques de rejet de la population. Il est d'ailleurs significatif que de nombreux candidats du FCC de la mouvance Kabila, s'abstinrent de joindre la propagande pour Shadary à leur propre campagne pour les élections législatives ou provinciales (prévues au même moment que les présidentielles).

Ajoutés aux difficultés observées sur le terrain quant au déploiement du matériel et à la préparation logistique, à la formation des assesseurs de bureau des témoins..., les incidents des derniers jours (incendie dans un entrepôt de la CENI...), le report des élections, initialement prévues le 23 décembre, au 30 décembre (et même en mars 2019 à Beni, Butembo et Yumbi) firent douter jusqu'au bout de la tenue réelle des élections.

Le scrutin du 30 décembre

On vota pourtant le 30 décembre. Dans le calme, même si les incidents furent

nombreux: retard de démarrage, machine à voter en panne d'énergie dès 8h30 du matin, électeur.rice.s cherchant longtemps leur bureau de vote... De nombreux témoignages firent état de la désorganisation et même d'un certain chaos dans le traitement des bulletins et la remontée des résultats, prêtant de nouveau le flanc à des accusations de fraude organisée. Il est peu contestable que, profitant de la désorganisation ou de l'incompétence, véritable ou factice de la CENI, les fraudes furent nombreuses.

Les électeur.rice.s furent moins nombreux.euses qu'attendu. Ainsi, sur les quelques 46 millions d'électeur.rice.s inscrit.e.s, après traitement qualitatif du fichier électoral, près de 7 millions furent radié.e.s; et on notera que seulement 18.746.273 électeur.rice.s exercèrent réellement leur droit de vote. La proclamation des résultats se fit attendre. On ne saura sans doute jamais si les raisons en étaient les difficultés réelles de compilation, une gestion du temps permettant de calmer les tensions prévisibles ou la négociation des accords entre les uns et les autres. Toujours est-il que dans la nuit du jeudi 10 janvier, le président de la CENI proclama le résultat provisoire de la présidentielle après avoir, durant de longues heures, égrené ceux des assemblées provinciales et des législatives. Félix Tshisekedi fut proclamé vainqueur (provisoire) déjouant ainsi les pronostics et scénarios, réels ou fantasmés, avancés depuis quelques mois, qui donnaient Emmanuel Shadary président, avec probabilité d'alliance post-électorale et de partage de pouvoir avec le ticket Tshisekedi/Kamerhe. Sans doute, l'échec de Shadary était tel que les fraudes électorales ne pouvaient résoudre celui-ci, et qu'un autre scénario devait être mis en place. Les déclarations ambiguës de la Conférence des Évêques, les nombreux témoignages remontant du terrain semblaient indiquer que le véritable vainqueur des urnes était Fayulu même si certains pourcentages avancés semblaient exagérés voire fantasques. Il semble aussi incontestable que la plus grande part des fraudes concernait les autres scrutins (provinciaux et législatifs). Concentrés sur la présidentielle, peu firent preuve

d'une même vigilance pour les autres élections. Résultat: Félix Tshisekedi est élu Président, mais il n'a pas de majorité au Parlement pour mener sa politique. Et le Premier ministre ainsi qu'une majorité de ministres seront issus du camp de Kabila. Comme disent certains, Tshisekedi risque de régner sans gouverner...

Il faudra pourtant être attentif aux évolutions des positions des uns et des autres. Ainsi on relate déjà, suite à l'échec de Shadary, et aux rancœurs au sein du FCC, des défections vers les partis de Tshisekedi et de Kamerhe. Les rapports de force pourraient bien encore se modifier assez rapidement.

Réactions en RDC et dans la communauté internationale

En RDC, l'annonce des résultats a surpris. Comme il fallait s'y attendre, Fayulu et ses soutiens contestèrent les résultats et exigèrent tantôt le recomptage des voix, tantôt l'annulation pure et simple du scrutin. Le recours qu'il déposa à la Cour constitutionnelle fut rejeté pour manque de preuves. Shadary resta silencieux et le FCC finit par prendre acte de la victoire de Tshisekedi. Dans

la population, le sentiment dominant fut la satisfaction de voir un changement. Même parmi les électeurs de Fayulu, nombreux.euses sont ceux.celles qui estiment que quelque chose s'est passé, que c'est positif. Et qu'il importe d'attendre avant de porter un jugement.

Pourtant, les réactions d'une certaine communauté internationale furent nombreuses et insistantes. Comme à leur habitude, Russie et Chine s'abstinrent de tout commentaire. Comme d'ailleurs une grande majorité de pays du monde. Ce qui ne fut pas le cas des États-Unis ou de l'Europe qui exprimèrent nettement leurs doutes quant à la fiabilité des résultats proclamés. Ils furent relayés par Paul Kagame, président du Rwanda et président en exercice de l'Union africaine, qui demanda à la Cour constitutionnelle de suspendre la proclamation officielle des résultats. Cette sortie de Kagame est difficilement compréhensible car elle ne pouvait que rencontrer une fin de non-recevoir, et les sarcasmes de la population congolaise: «N'importe qui, mais pas lui qui vient nous parler de paix...». Il aura de la sorte discrédité Fayulu auprès de nombre de ses électeurs...

La majorité des pays africains prirent rapidement acte du résultat et l'acceptèrent. La possible déstabilisation ne viendra donc pas de l'Afrique. On observa dans la foulée l'évolution des prises de position de la France, de l'Union européenne ainsi que des États-Unis... qui se rallièrent, du moins en apparence, à des positions plus pragmatiques. La Belgique tarda à s'exprimer. Elle tint longtemps une position dure. Quelques jours avant la proclamation officielle des résultats, le ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders, demandait aux ressortissants belges de quitter la RDC. Il demanda encore la plus grande vigilance une semaine plus tard, alors que tout était calme à Kinshasa, à Lubumbashi, et dans la plupart des grandes villes du pays.

Complexité et dessous des cartes

Si l'évaluation du bilan de règne de Kabila est largement négative auprès d'une majorité de Congolais.es, son rejet par l'Occident l'est encore plus, pour d'autres raisons. La quasi-unanimité autour du candidat Fayulu, en tout cas en Europe, est en effet étonnante. Comme s'il allait de soi que Kabila et son camp n'étaient que prédateurs et qu'à l'inverse, Fayulu constituait nécessairement et incont-

Après 18 ans au pouvoir, Joseph Kabila cède la présidence à Félix Tshisekedi. Toutefois, le Premier ministre et de nombreux ministres seront issus du camp kabiliste.



tablement l'espoir de changements profitables à la population congolaise. Rien n'est pourtant moins sûr. L'alternance ne conduit pas *de facto* à l'alternative⁷... et rien ne dit que si Fayulu avait été proclamé vainqueur de la présidentielle, le désenchantement n'aurait pas été tout aussi rapide pour les Congolais.es. Dire cela n'est en aucun cas défendre Kabila et son bilan. Loin de là. Mais les leçons de démocratie données par les États-Unis, la France ou la Belgique sont indécentes. Aurait-on oublié les années noires de la colonisation, l'assassinat de Patrice Lumumba, le soutien indéfectible, durant 35 ans, au dictateur-prédateur Mobutu? La suite n'est guère plus nette. On se rappellera que la première sortie internationale de Laurent Désiré Kabila se déroula en Belgique et dans les instances de l'Union européenne. Il venait y chercher appuis et soutiens financiers pour la reconstruction d'un pays exsangue. Il fut snobé: le Roi Albert ne le reçut pas... et il rentra avec quelques miettes. Après son assassinat⁸—dont les véritables commanditaires n'ont toujours pas été découverts—«on» (Louis Michel⁹ en tête), imposa son fils Joseph, qui se montra plus souple et plus complaisant avec les intérêts économiques des Occidentaux. Rappelons encore comment on imposa un gouvernement d'«union nationale», (avec un président flanqué de quatre vice-présidents), qui ne recueillait pourtant pas l'assentiment populaire.

Les bases minimales d'un État de droit n'existaient pas à la chute de Mobutu. De plus, confiné dans un petit

reconstituée d'anciens mobutistes, recyclés par nécessité, mais dont les vieilles pratiques ne disparaîtront jamais. De la même manière, l'incorporation, dans les gouvernements et dans les administrations, de personnes issues des multiples rébellions que connut le pays, n'aida pas à éclaircir le paysage et à permettre une politique cohérente. Pis encore, sous pression de l'Occident, de l'ONU, et sous prétexte de pacification, on imposa à la RDC des opérations de brassage ou de mixage dans l'armée, qui eurent pour conséquence de la gangréner et de porter la trahison parfois à son plus haut niveau. Connait-on au monde beaucoup de pays où un nombre important d'officiers supérieurs, généraux, sont d'une nationalité étrangère, et qui plus est, issus de pays voisins qui furent les premiers belligérants?

Dire tout cela n'est pas absoudre Kabila et son camp de l'incompétence, l'inefficacité ou la corruption. Il est évident qu'il n'aura pas réussi, en 17 ans de présidence, à changer la donne et assurer une vie plus digne et des perspectives d'avenir plus belles à son peuple.

Il est incontestable aussi qu'après les premières années au cours desquelles il rassura les intérêts des grandes puissances, Joseph Kabila finit par décevoir ces mêmes acteurs, qui ne digéreront jamais les contrats passés avec la Chine. Surtout, en mai dernier, quand il opta, en dépit des fortes pressions exercées sur lui, pour un code minier plus favorable à la RDC. L'enjeu était colossal et les multinationales n'ont pas digéré leur défaite.

conclure par la désignation d'un candidat unique de l'opposition aurait été financée par la multinationale Glencore, et bien accompagnée par quelques «parrains», dont Alan Doss, ancien patron britannique de la MONUC¹⁰ et intervenant dans ce cas-ci pour le compte de la Fondation Koffi Anan... L'appui de Kagame à Fayulu troubla également de nombreux.euses Congolais.es. Tout cela n'exclut bien entendu pas les accointances et les allégeances des autres acteurs politiques congolais aux intérêts des grandes puissances économiques...

Et demain ?

Felix Tshisekedi est donc le nouveau Président. Mais le doute sur le résultat réel du scrutin pèsera toujours sur sa présidence et pourrait la fragiliser.

Cependant, si sur la séquence courte des élections, peu de doutes sont permis, il faudra sans doute le recul du temps pour évaluer les ouvertures possibles que ces élections offriront à la RDC. Ce passage de pouvoir, fut-il entaché de grandes irrégularités, entre un ancien Président et son successeur, qui fut son adversaire résolu, s'est réalisé sans violences, et sans que le Président sortant soit assassiné, contraint à l'exil. Peu y croyaient. C'est pourtant arrivé. Le dernier discours de Joseph Kabila, la cérémonie officielle de passage de pouvoir sont positifs et donnent une image rassurante. Mais la réalité ira-t-elle au-delà des mots et des images? Seul le recul du temps nous dira si cette séquence électorale aura été un passage obligé dans la lente et difficile maturation de la jeune démocratie congolaise. Ou si, au contraire, elle n'aura été qu'un simulacre d'alternance permettant aux mêmes de garder la mainmise sur la gestion du pays. On ne peut exclure que le scénario qui s'est déployé devienne une habitude, au mépris des votes exprimés par le peuple...

Car, tout ne pourrait s'avérer qu'un jeu de dupe. «Le pouvoir du président Tshisekedi est vide», disent certains. «Il se remplit», ajoutent d'autres, tant les défections s'annoncent dans d'autres forces politiques, en faveur de l'UDPS et/ou de l'UNC. Ce qui pose d'ailleurs une

« Il faudra sans doute le recul du temps pour évaluer les ouvertures possibles que ces élections offriront à la RDC. »

maquis dans le sud du Sud-Kivu, avant d'arriver par la force des armes rwandaises au pouvoir à Kinshasa, Laurent Désiré Kabila ne disposait pas d'un appareil ou d'une infrastructure politique solide et bien implantée, ni sur le terrain, ni à tous les niveaux de l'Administration. Celle-ci, comme une partie significative des cercles du pouvoir, resta majoritari-

Martin Fayulu, lui-même ancien cadre d'une multinationale pétrolière, s'empres- sa d'exploiter ce mécontentement, et inscrivit la révision de ce code minier comme une mesure phare de son programme. Une révision dans le sens «win-win», dira-t-il. En réalité, c'était une baisse significative des impôts pourtant déjà maigres. La rencontre de Genève, qui devait se

question lancinante : la RDC pourra-t-elle un jour construire une véritable alternative avec des politiciens aussi versatiles, opportunistes, prêts à rallier le camp des vainqueurs quel qu'il soit, en espérant participer au festin ? Les jeux politiques congolais sont complexes, subtils. Les rapports de force, y compris entre « partenaires », peuvent à tout moment changer la donne. Quelques semaines après la proclamation des résultats, Fayulu semble de plus en plus isolé... Que fera Katumbi ? Kamerhe, nommé directeur de cabinet du Président est un fin tacticien. Il connaît parfaitement les rouages de l'État, il a connu la mouvance Kabila de l'intérieur. Par ailleurs, Tshisekedi, un peu imprudemment, fait de nombreuses promesses. Pourra-t-il les tenir ?

Pour l'instant, l'apaisement interne semble au rendez-vous. Mais la vigi-

quels les États se trouvent de plus en plus impuissants. La démocratie politique suppose impérativement qu'une redistribution de richesses soit possible, à travers quelques mécanismes fondamentaux tels les impôts, la sécurité sociale, les services publics gratuits ou à bas coûts (enseignement, culture, transports en commun, logement sociaux...). Le capitalisme des oligopoles, la concentration et l'accumulation sans précédent dans l'histoire du pouvoir économique, la financiarisation de l'économie... affaiblissent les États-providence partout où ils avaient assuré un certain bien-être à la majorité de leur population. On observe les effets délétères de ces évolutions sur nos démocraties politiques.

Que dire alors des pays du Sud, endettés, spoliés, pillés par les centres de l'impérialisme ? Il n'y a presque rien à y

russes ou autres « nouveaux » partenaires de la RDC, soient d'emblée moins prédateurs que les intérêts occidentaux.

Le peuple congolais ne fera l'économie de ces luttes ni de la nécessaire émergence et construction de mouvements et d'organisations sociales puissantes. Ces organisations devront avoir une vision d'un développement intégral, autocentré, capable de répondre aux aspirations matérielles, culturelles et spirituelles du peuple. Elles devront se montrer capables de développer des stratégies mobilisatrices, s'appuyant sur une conscientisation populaire véritable et des alliances populaires solides entre syndicats de travailleur.euse.s et organisations paysannes, mouvements de jeunes, de femmes...

En RDC, au-delà des aspirations démocratiques, c'est d'abord l'État lui-même qu'il faudrait réinventer ou consolider. Car rien de bon ne pourra se construire avec un appareil étatique aussi faible et factice que celui du Congo. C'est probablement le défi le plus difficile pour tout dirigeant congolais réellement désireux de transformer son pays : reconstruire l'État et le rétablir dans toutes ses fonctions régaliennes, concilier cet incontournable travail qui requiert du temps, et les aspirations légitimes des populations à voir rapidement leur situation sociale s'améliorer. Ce n'est pourtant pas impossible.

C'est le défi majeur auquel devrait s'atteler le nouveau pouvoir en RDC, sans travestir la réalité, sans cacher les obstacles et les embûches qui ne manqueront pas d'être semés sur la piste. Pour le gagner, il faut la confiance du peuple. Celle-ci se mérite. #

(*) Actif et observateur en RDC

() Solidarité mondiale - WSM**

1. MLC : Mouvement de libération du Congo.

2. CENI : Commission nationale électorale indépendante.

3. AFDCI : Alliance des forces démocratiques du Congo.

4. FCCI : Front commun pour le Congo.

5. UDPSI : Union pour la démocratie et le progrès social.

6. UNCI : Union pour la nation congolaise.

7. L. DEFOREST, « République démocratique du Congo : l'alternance et l'alternative », *Démocratie*, décembre 2016.

8. Laurent Désiré Kabila fut Président de mai 1997 à janvier 2001.

9. Louis Michel était ministre belge des Affaires étrangères à l'époque.

10. MONUC : Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo.

11. FDLR : Forces démocratiques de libération du Rwanda.

« Les jeux politiques congolais sont complexes, subtils.

Les rapports de force peuvent à tout moment changer la donne. »

lance s'impose sur les frontières extérieures, surtout celles de l'Est, d'où la déstabilisation peut toujours survenir. Les exactions de groupes armés se multiplient, les FDLR¹¹ rwandais, manifestent de nouveau des velléités d'attaquer le Rwanda, ce qui pourrait donner à Kagame le prétexte de rentrer en RDC...

Pour une véritable démocratie

Quoi qu'il en soit, il reste que l'essentiel ne se joue pas là. Une démocratie restreinte à sa seule dimension politique, et qui se manifeste uniquement dans quelques séquences d'élections, ne peut être que farce et mascarade. Sans l'extension et l'approfondissement démocratique aux champs sociaux, culturels et économiques, la démocratie ne peut s'épanouir. Même dans nos pays de vieille tradition de démocratie parlementaire, on observe combien celle-ci est sapée dans ses fondements par la brutalité et la puissance de pouvoirs économiques incontrôlés, et face aux-

redistribuer. Imposer des modèles de démocraties parlementaires à l'occidentale relève souvent d'un faux universalisme des droits politiques qui cache mal la réalité d'une vision eurocentriste.

L'effectivité des droits humains, leur réelle possibilité d'être universels, impose de longues et âpres luttes pour une démocratie économique, sociale, culturelle et politique, qui permette de juguler les appétits des puissants et de reprendre le contrôle des ressources qui constituent le bien commun de notre humanité. Dans son dernier discours à la Nation en tant que Président, Joseph Kabila en appelle à l'union des forces progressistes contre les prédateurs qui pillent les richesses du pays. Il a raison. Encore faut-il préciser que ces prédateurs étrangers trouvent au Congo même des complices prêts à vendre leur pays pour s'enrichir eux-mêmes. Et que ces prédateurs ne sont pas seulement là où il le croit ; il y en a de plus en plus aussi dans les pays africains eux-mêmes, limitrophes ou lointains. Tout comme rien n'indique que les firmes chinoises,

Services publics

La libéralisation du rail : une route sinueuse et pas sans danger

> Leïla VAN KEIRSBILCK (*), Olivier MALAY (**), et François-Xavier LIEVENS (***)

Décembre 2018 fut un mois bien chargé : fêtes de fin d'année, chute du gouvernement Michel et mouvements citoyens (climat, gilets jaunes). Si bien que la libéralisation du transport national de passager.ère.s a été votée par la Chambre des représentants sans faire le moindre bruit... Trop tard pour faire marche arrière ? À voir. En tout cas, nous voilà bel et bien embarqué.e.s sur les rails. Et quitte à être passager.ère du train, autant être un.e voyageur.euse averti.e !

Afin de clarifier le cadre du débat, il n'est pas inutile de prendre le temps de regarder par la fenêtre pour voir où nous en sommes. La libéralisation du transport de passager.ère.s en Belgique, votée en décembre dernier¹, découle de la volonté de l'Union européenne de finaliser l'ouverture du rail à la concurrence². Finaliser car, comme à l'école, certains élèves sont en avance sur le programme et d'autres en retard. Ainsi, la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou la Suède ont depuis longtemps franchi toutes les étapes de la libéralisation et d'autres n'en sont pas encore là. La Belgique se situe dans la moyenne. Chez nous, l'ouverture à la concurrence du fret (marchandises) et du transport international est déjà sur pied. Il est donc question maintenant de la libéralisation du transport national de passager.ère.s, qui sera déclinée en deux étapes.

La première étape est celle franchie en décembre dernier. Elle permet aux autres compagnies que la SNCB de transporter des passager.ère.s pour des voyages nationaux, mais sans subsides publics. Des compagnies tant privées (Virgin Trains, Italo...) que publiques (SNCF, Deutsche Bahn, mais aussi STIB ou De Lijn...) sont donc maintenant théoriquement autorisées à faire rouler des trains entre Gand et Bruxelles, par exemple³. Pour le moment, sans subsides, il est clair que ce sont les lignes rentables qui seront attractives. C'est une étape importante car elle implique que la SNCB n'agira plus en monopole et pourra désormais être concurrencée par d'autres entreprises.

La deuxième étape, prévue pour 2023, consiste à organiser un marché public pour sélectionner un opérateur ferroviaire qui sera chargé d'assurer les obligations de service public ferroviaire (desservir les petites gares, proposer de faibles tarifs) en

contrepartie de subventions publiques⁴. Si une autre société que la SNCB propose un service moins cher ou de meilleure qualité, il se pourrait donc qu'elle emporte le marché public à la place de notre compagnie nationale.

Quelle destination ?

Maintenant que nous avons une meilleure idée du paysage, n'est-il pas aussi légitime de se demander pour quelle destination nous embarquons ? Quel est l'objectif de cette libéralisation ? Dans son livre blanc de 1996, la Commission européenne dresse une stratégie pour revitaliser les chemins de fer communautaires, passant par la libéralisation⁵. Cette dernière a pour but d'arriver à des chemins de fer capables de concurrencer les autres modes de transport, afin de régler les problèmes environnementaux, de congestion ou de bruit, caractéristiques du transport routier. Il s'agit donc d'augmenter la "part modale", soit la proportion du train dans l'ensemble des transports. Mais l'on peut aussi ressortir d'autres objectifs : diminuer pour les États membres la charge financière du rail dans le budget annuel, augmenter la croissance économique et enfin augmenter la qualité du transport ferroviaire. Voilà donc les objectifs officiels de la libéralisation. Moins de poids financier, plus de croissance, une meilleure qualité et davantage de navetteur.euse.s ? Cela semble en effet opportun, surtout au vu de l'urgence climatique !

La libéralisation atteindra-t-elle son but ?

Pour y répondre, nous avons réalisé une étude⁶ portant sur la libéralisation du rail au sein des trois pays

1. Chambre des représentants de Belgique, texte adopté du projet de loi modifiant le code ferroviaire, DOC 54 3371/004, 20 décembre 2018.

2. Plus précisément, le choix des décideurs belges découle directement du quatrième et dernier « paquet ferroviaire », décidé par l'Union européenne en 2016. Ce dernier donne suite aux paquets précédents qui avaient déjà ouvert à la concurrence le transport de marchandises et le transport de passager.ère.s internationaux.

3. En pratique cependant, il faudra attendre un an ou deux avant de voir les effets de cette première étape.

4. G. AXEL, S. IMAN, « La SNCB : prête pour la libéralisation totale du rail ? » *Regards économiques*, 2016, pp. 1–12.

5. Commission européenne, *Une stratégie pour revitaliser les chemins de fer communautaires*, 30.07.1996 COM (96)421 final, Livre blanc de 1996.

6. O. MALAY, L. VAN KEIRSBILCK, *Libéralisation du rail : Qui va gagner, qui va perdre ?*, Institut de Recherche Économiques et Sociales de l'Université catholique de Louvain, Discussion Paper 2019-3, Janvier 2019.

les plus avancés en la matière : Grande-Bretagne, Allemagne et Suède. Selon les trois pays étudiés, il semble que la part modale ait en effet augmenté après la libéralisation. La part du train parmi les autres modes de transports a augmenté de 4 points de pourcentage (pp) en Grande-Bretagne, de 3 pp en Suède, et de 2 pp en Allemagne depuis que ces derniers ont libéralisé le rail. De plus, on observe que la qualité du transport (ponctualité, prix) a elle aussi augmenté.

Cependant, la libéralisation s'est accompagnée d'une hausse considérable des subsides, allant jusqu'à deux à trois fois le niveau de subsides pré-libéralisation dans le cas de la Grande-Bretagne⁷ ou de la Suède⁸. Ces hausses des subsides sont expliquées par divers facteurs. Parmi ceux-ci, on retrouve l'augmentation des coûts de coordination, due à la multiplication des sociétés ferroviaires. Ces coûts peuvent être dans certains cas compensés par la pression à la performance induite par la concurrence⁹, mais dans d'autres le coût net est supérieur à la configuration pré-libéralisation¹⁰. Les logiques de diminution des coûts des nouveaux opérateurs peuvent aussi impliquer, à moyen terme, une dégradation du réseau et de la sécurité accompagnée d'un besoin de refinancement¹¹. Lorsque la libéralisation est couplée à une privatisation, la rémunération des actionnaires entraîne également un surcoût. En 2018, la gestion des trains britanniques, pourtant largement subventionnée, a distribué plus de deux-cents millions de livres de dividendes à ses actionnaires¹². Mais surtout, en parallèle de la libéralisation, on observe dans les pays étudiés un investissement important de la part des gouvernements dans l'infrastructure.

Deux objectifs atteints sur trois ?

Ce serait trop vite conclure. Car aucune donnée ne prouve que ce soit la libéralisation qui ait permis d'atteindre ces objectifs. La libéralisation n'explique tout d'abord pas l'augmentation de la qualité du rail. Notre étude nous a montré que le nombre d'accidents diminue et que la ponctualité augmente, mais cette tendance n'est pas nouvelle et existait déjà avant la libéralisation. Le niveau des prix, qui a tout de même augmenté en Grande-Bretagne de 1,3% par an depuis la libéralisation¹³, est resté quant à lui une prérogative des pouvoirs publics et ne découle donc en rien de la libéralisation. En réalité, les seuls impacts clairs de la libéralisation, en termes de qualité pour les voyageurs, semblent consister en un nouveau système de prix (*yield management*, à savoir des tickets plus chers en heure de pointe et moins chers en heure creuse) ainsi qu'en

une diminution de la taille du réseau, en Allemagne par exemple.

Deuxièmement, rien ne montre que la libéralisation soit la cause de l'augmentation de la part modale. Nous avons déjà indiqué que la libéralisation s'est accompagnée, dans les trois pays analysés, d'une hausse importante de subventions publiques. Cet élément est essentiel car les hausses de subsides ont selon nous davantage expliqué l'augmentation de la part modale que la libéralisation elle-même. En effet, une grande partie de la hausse des subsides provient d'un investissement important de la part des gouvernements afin de renouveler les ré-

Voir la libéralisation en 3D

Une triple distinction est à opérer lorsqu'on aborde le sujet de la libéralisation.

- 1) Tout d'abord, il est important de distinguer, lorsqu'on aborde le sujet du rail, les opérateurs ferroviaires qui sont chargés de faire rouler des trains et les gestionnaires d'infrastructure qui sont chargés de la gestion et du maintien des lignes ferrées. Le fait de séparer en deux structures différentes infrastructure et exploitation s'appelle la séparation verticale. En Belgique, la SNCB fut scindée en deux en 2004 : Infrabel s'occupe des lignes ferrées et la SNCB y fait rouler des trains. C'est ce processus qui a rendu possible la libéralisation du transport de marchandises par exemple.
- 2) Il ne faut pas non plus confondre libéralisation et privatisation. Ainsi, le transport de passagers peut être libéralisé sans impliquer une part croissante d'entreprises privées dans le marché du rail. Un exemple serait une concurrence possible entre des opérateurs publics tels que la SNCB, la SNCF et Deutsche Bahn pour l'exploitation de la ligne Namur - Liège. Au contraire, si l'on décidait d'octroyer le monopole d'exploitation à Virgin Trains, on se retrouverait face à une privatisation du transport ferroviaire sans qu'il y ait libéralisation, car sans concurrence possible. En pratique, les deux phénomènes vont souvent de pair. En Belgique par exemple, la libéralisation du transport de marchandises a engendré sa privatisation, chaque sous-filiale SNCB étant petit à petit revenue au privé.
- 3) Finalement, il convient de distinguer deux types de mise en concurrence. La concurrence dite sur le marché ou dans le marché met simultanément en concurrence des opérateurs ferroviaires. L'infrastructure existante est à la disposition de tout nouveau venu. La concurrence dite pour le marché place l'aspect concurrentiel en amont : les opérateurs se disputent via un appel d'offres l'octroi du monopole d'exploitation d'un tronçon, avec subventions publiques à la clé. La concurrence sur le marché vient d'être votée fin 2018, tandis que la concurrence pour le marché sera d'application en 2023 ou 2033.

7. Office of Rail and Road, 13 October 2016, 2015-16 Annual Statistical Release – Rail Finance Office of Road & Rail, 2016.

8. J.-E. NILSSON, *Restructuring Sweden's railways: The unintentional deregulation*, Statens väg- och transportforskningsinstitut, 2002.

9. A. JENSEN, P. STELLING, « Economic impacts of Swedish railway deregulation : A longitudinal study », *Transportation Research Part E Logistics and Transportation Review*, 2007, vol.43, n.5, pp. 516-534.

10. F. MIZUTANI, S. URANISHI, « Does vertical separation reduce cost? An empirical analysis of the rail industry in European and East Asian OECD Countries », *Journal of Regulatory Economics*, 2007, vol. 43, n.1, pp. 31-59. ; D. VAN DEVELDE, C. NASH, A. SMITH, et al. EVES-Rail, « Economic effects of vertical separation in the railway sector » *Report for CER-Community of European Railway and Infrastructure Companies, by inno-V (Amsterdam) in cooperation with University of Leeds-ITS, Kobe University, VU Amsterdam University and Civity management consultants, Amsterdam/Brussels*, 2012.

11. B. MARTIN, « British rail privatisation : what went wrong ? », chap. de *Democracy, Social Dialogue and Regulatory Reform: Learning from privatisation policy failures*, a paper for the global union federation Public Services International (PSI), 2002.

12. G. PATON, « Rail companies pay out £200m to shareholders amid fare rises », *The Times*, 31 janvier, 2019

13. Association for Train Operating Companies (ATOC), *Train companies respond to July inflation rate and fare rises*, 2011



Depuis décembre 2018, d'autres compagnies que la SNCB peuvent faire rouler des trains sur le rail belge. Mais sans subsides, seules les lignes rentables seront attractives.

© Sarah L.

seaux ferroviaires: nouvelles lignes, tunnels, équipements... Selon le rapport Steer Davies Gleaves¹⁴, ce réinvestissement dans l'infrastructure explique en grande partie l'augmentation de la part modale.

Rien n'indique donc que la libéralisation, bien que couplée à une meilleure qualité et à une plus grande part modale, en soit pour autant la cause. Libéralisation et amélioration du rail se sont donc simplement déroulées au même moment.

Les dangers de la libéralisation

En effet, si nous n'avons pu établir dans notre étude aucun lien clair entre plus grande attractivité du train et libéralisation, deux éléments ressortent par contre de façon limpide. Le premier, c'est la flexibilisation des tarifs (*yield management*), déjà abordée. Le second, c'est une baisse de qualité de travail pour les cheminot.e.s, qui ressort clairement dans les pays étudiés. Cette baisse de qualité de travail peut être caractérisée par une flexibilisation des horaires, l'obligation de plus de mobilité, ou encore davantage de stress.

Il semble, comme proposé par Chris Nash¹⁵, que la libéralisation peut impacter de trois façons différentes les conditions de travail des cheminot.e.s :

- mêmes conditions de travail lors du changement d'opérateur mais dont les surcoûts sont pris en charge par l'État. C'est le cas du rail allemand;
- détérioration des conditions de travail lors du changement d'opérateur, comme on le voit en Suède;

- conditions de travail équivalentes pour l'ancien staff, comme en Grande-Bretagne.

Dans le dernier cas cependant, où il n'y a ni dégradation des conditions de travail ni subsides de l'État, la libéralisation n'engendre pas non plus de baisse des coûts de travail et donc les fameux gains d'efficacité attendus.

Qui gagne, qui perd ?

Au final, la libéralisation du rail peut, mais sans garantie, engendrer davantage de voyageur.euse.s et une plus grande qualité du transport ferroviaire. Mais sans l'investissement colossal réalisé par les gouvernements en parallèle de la libéralisation,

“ Nous n'avons pu établir dans notre étude aucun lien clair entre plus grande attractivité du train et libéralisation. ”

nous pensons que les pays étudiés ne présenteraient pas des résultats positifs en termes de part modale et de qualité. La libéralisation, pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, devra donc s'accompagner d'un double coût. D'une part, il semble qu'un investissement important soit nécessaire si l'on veut rendre le rail plus attractif, ce qui engendre un coût pour le contribuable. D'autre part, sans une grande vigilance afin de protéger les travailleuses et les travailleurs, le coût humain concernant la dégradation

14. J. CARTMELL, *Study on the Prices and Quality of Rail Passenger Services*, 2016.

15. C. NASH, *Liberalisation of passenger rail services - Project Report*, Centre on Regulation in Europe, 2016

des conditions de travail semble aller de pair avec le processus de libéralisation. Par ailleurs, les directives européennes qui ont imposé la libéralisation n'ont imposé en parallèle aucun transfert de subsides du secteur routier vers le secteur du rail ainsi qu'aucune politique spécifique de protection des cheminot.e.s. Comme il est peu probable que les gouvernements s'en chargent, la libéralisation pourrait donc être un vrai désastre dans différents pays européens. La seule gagnante serait alors la logique de marché, qui viendrait enfin s'installer dans le dernier bastion où elle n'était pas encore dominante. En visant à toujours diminuer les coûts du travail, cette logique de marché risque de privilégier de potentiels actionnaires privés au détriment des cheminot.e.s ou des contribuables. De plus, en s'attaquant au secteur du rail, la logique de marché participe à la destruction d'un bastion syndical encore puissant, le transport étant un secteur économique clé.

Et en Belgique ?

Depuis plusieurs années, l'embauche sous statut à la SNCB se fait de plus en plus rare, au profit des contractuels. De plus, depuis 2007, de nombreux.euses jobistes sont engagé.e.s, et depuis 2019, la SNCB peut également avoir recours aux travailleur.euse.s intérimaires, ce qu'elle ne manquera pas de faire pour diminuer ses coûts de personnel en cas de besoin, menaçant des postes autrefois permanents¹⁶. Avec le «service minimum» introduit fin 2017, la force de contestation du secteur du rail a été affaiblie. La libéralisation risque, en multipliant les opérateurs ferroviaires, de continuer en ce sens.

En parallèle, le PS et Défi ont rejoint Ecolo et plaident déjà pour une utilisation par la STIB de certaines lignes¹⁷. Chez nous, la libéralisation s'accompagne donc aussi d'un risque de régionalisation, qui ferait le bonheur des nationalistes de tout genre et risque de diviser davantage le secteur du rail.

Quelques conseils pour la route

La première étape de la libéralisation du transport de passager.ère.s a été franchie en décembre et il est possible de voir quelques opérateurs s'intéresser au marché belge. Mais le peu de lignes rentables rendra l'entrée sur le marché difficile. Avec l'octroi de subsides, d'autres opérateurs que la SNCB seront sans aucun doute intéressés par le réseau belge. Mais d'ici 2023, date d'échéance pour cette seconde étape, la Belgique peut décider de prolonger le monopole actuel de la SNCB. En effet, dans le grand jeu de la libéralisation, il est possible d'attribuer de façon directe (sans appel d'offre) l'entièreté des subsides

à la compagnie historique. Cela pour une durée de dix ans au maximum et seulement si la compagnie remplit une série de critères¹⁸.

Plaider pour une telle option peut sans aucun doute permettre de retarder les dégâts et d'éviter un changement trop brusque. En Grande-Bretagne, la libéralisation trop rapide a engendré la disparition de petites lignes, une augmentation des prix et même des accidents graves. Laisser à la SNCB un monopole d'exploitation des lignes subsidiées est un impératif si nous voulons éviter de tels dégâts.

Dans un second temps, nous devons être vigilants et plaider pour que la libéralisation s'accompagne d'un refinancement du rail. Seul cela peut garantir une augmentation significative de la part modale, comme dans les trois pays étudiés.

Enfin, prenons garde aux conditions de travail des cheminot.e.s. La sauvegarde de l'emploi, comme en Grande-Bretagne, est un minimum, exigeons surtout le maintien d'une bonne protection du personnel des chemins de fer.

Quelles alternatives possibles

Rares sont les situations où la seule option est de minimiser les dégâts. Ce type de discours tend plutôt à imposer un choix, prétextant qu'il n'y a pas d'autre possibilité. Or, des alternatives existent. D'ici une dizaine d'années, au vu du climat politique instable, les directives européennes de libéralisation ne seront peut-être plus d'application, permettant d'autres choix pour le rail, levier d'ac-

« Nous devons être vigilants et plaider pour que la libéralisation s'accompagne d'un refinancement du rail. »

tion clé face à la crise multiple que nous traversons. Quatre milliards d'euros s'envolent chaque année en déductions fiscales pour les voitures de société¹⁹. Ne serait-il pas plus opportun d'utiliser ces ressources pour investir dans un rail qui garantisse une meilleure qualité pour les usager.ère.s et les personnes qui y travaillent. Il est par exemple tout à fait possible, avec de telles ressources, d'investir dans une meilleure infrastructure ferroviaire pour plus de lignes et une meilleure fréquence, d'offrir aux cheminot.e.s des conditions de travail de qualité... voire même de rendre le rail gratuit !

(*) Ingénieure civile,

(**) chercheur en sciences économiques à l'UCLouvain,

(***) chercheur en droit à l'UCLouvain

16. « Le travail intérimaire possible dans la fonction publique fédérale à partir du 1^{er} février », *La RTBF*, le 14 janvier 2019.

17. V. LAMQUIN, « En 2023, le réseau ferré bruxellois s'ouvrira à d'autres opérateurs... dont la Stib », *Le Soir*, 11/02/2019.

18. G. AXEL, S. IMAN, « La SNCB : prête pour la libéralisation totale du rail ? » *Regards économiques*, 2016, pp. 1–12.

19. N. LECOCQ, *L'automobile coûte cher à l'Etat (et au citoyen !)*, Fédération Inter Environnement Wallonie ASBL, 3 février 2011.



INTERVIEW



Bea CANTILLON
Professeure de sociologie à l'Université d'Anvers

Bea CANTILLON, Tim GOEDEMÉ, John HILLS, *Decent incomes for all*, Oxford University Press, 2018.

« Notre État social actif a perdu son combat contre la pauvreté »

La pauvreté n'a pas augmenté en Belgique contrairement à une majorité d'autres pays européens. C'est une bonne nouvelle. Mais derrière ce *statu quo* se cache une fragilisation progressive de ceux.celles qui sont en bas de l'échelle sociale pour qui le risque de pauvreté va croissant. Comment expliquer cette situation ? Pourquoi la sécurité sociale ne parvient-elle plus à réduire la pauvreté et les inégalités ? Quelles sont les pistes à explorer pour améliorer leurs conditions de vie ? Éclairage.

Qu'en est-il de la pauvreté et des inégalités sociales aujourd'hui en Belgique ?

Chez nous, les chiffres dont nous disposons indiquent que la pauvreté et les inégalités sociales ne sont actuellement pas en augmentation. Ce qui est une performance assez remarquable au regard de ce qui se passe ailleurs. Dans une large majorité de pays riches, pas seulement aux États-Unis mais aussi en Europe, dans des pays comme la Finlande, la Suède, l'Allemagne, les inégalités sociales sont à la hausse depuis au moins 10 ans.

Peut-on se réjouir totalement de cette situation ?

Pas complètement, car ce *statu quo* cache en réalité une fragilisation progressive de ceux qui se trouvent en bas de l'échelle sociale, parmi lesquels on retrouve essentiellement des familles sans emploi et des personnes peu qualifiées. C'est une tendance très nette en Belgique mais qui n'est pas vraiment visible car le nombre de peu qualifiés s'est réduit. Le risque de pauvreté a par contre quant à lui augmenté de façon très nette pour ces groupes éloignés du marché de l'emploi et de la formation. Notre système de protection sociale est donc moins performant pour ces groupes-là. Il y a des signes qui ne trompent pas, comme la hausse progressive de l'assistance, la multiplication des banques alimentaires (l'année dernière près de 160.000 colis alimentaires ont été distribués), le développement des restos du cœur, etc.

Quels sont les mécanismes qui expliquent cette fragilisation des plus démunis.e.s ?

Tout d'abord, le marché du travail belge est caractérisé par une répartition du travail inégale entre les individus en fonction de leur niveau de formation. D'un côté, il y a le plein emploi pour les qualifiés et de l'autre le sous-emploi des peu qualifiés (c'est-à-dire ceux qui n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement moyen). Ce sous-emploi est très élevé en Belgique. À peu près la moitié seulement des peu qualifiés bénéficie d'un emploi. La forte croissance de l'emploi que nous avons connue au cours des dernières décennies n'a guère ou pas bénéficié aux moins qualifiés.

De plus, ce mécanisme du sous-emploi structurel chez les peu qualifiés se renforce au niveau des ménages par des mécanismes sociodémographiques dont l'homogamie, c'est-à-dire le fait de rechercher un partenaire dans le groupe social auquel on appartient. Le phénomène n'est pas neuf mais il s'est renforcé ces dernières années. Il y a dès lors une polarisation du travail, les nouveaux emplois bénéficiant majoritairement à des familles dont un des membres travaillait déjà. D'un côté il y a donc les familles « à grande intensité de travail » – essentiellement des couples dont les deux partenaires travaillent – et de l'autre des familles, environ 10 à 15 %, dans lesquelles personne ne travaille. Ces familles sont généralement moins qualifiées, elles restent durablement en dehors du marché de l'emploi et sont structurellement dépendantes de la sé-

curité sociale. On y retrouve aussi des personnes d'origine étrangères pour qui l'accès au marché du travail reste problématique.

Et pour les bas salaires, le ralentissement de la croissance des salaires contribue aussi à leur appauvrissement...

On constate en effet que depuis la seconde moitié des années 90, les salaires en général n'augmentent plus avec la productivité et que les bas salaires n'augmentent plus avec le même rythme que les salaires moyens. On a donc un écart qui se forme entre la hausse de la productivité d'une part et des salaires moyens et bas salaires d'autre part. En raison de cette lente progression des salaires, les revenus des ménages qui vivent d'un salaire minimum sont en dessous du seuil de pauvreté et ne sont plus suffisants pour couvrir les besoins des familles. On voit par exemple que le revenu d'une famille de deux enfants dont un des parents travaille à temps plein pour le salaire minimum est inférieur au budget de référence qui représente les besoins de bases pour qu'un ménage puisse participer activement à la société.

Est-ce qu'une augmentation des salaires minimums pourrait solutionner le problème ?

Une augmentation du salaire minimum brut est très difficile à mettre en place sans accords européens car si on fait cela, on met en danger les emplois des peu qualifiés. En effet, si le travail payé au salaire minimum devient plus cher, on risque de perdre ces emplois. Il n'y a donc pas beaucoup de marge de manœuvre pour augmenter le salaire minimum et les bas salaires en général. Selon moi, ce que l'on doit faire, c'est augmenter le revenu net. Il faut renforcer les revenus via une augmentation des allocations familiales pour ces groupes ou à travers le bonus à l'emploi. Quant aux allocations sociales, on ne peut pas les augmenter en priorité parce qu'elles sont déjà très proches du salaire minimum. Je plaide donc plutôt pour une grande opération d'augmentation du bonus à l'emploi et par aspiration, une augmentation des allocations sociales.

La sécurité sociale est-elle donc défaillante pour les plus pauvres ?

La sécurité sociale est devenue moins sécurisante aujourd'hui. Dans son dernier rapport sur la situation sociale en Belgique, le Service public fédéral de Sécurité sociale montre que la réduction de la pauvreté après les transferts sociaux n'a cessé de décroître pour la population en âge de travailler, passant de 56% en 2005 à 43% aujourd'hui. Notre État social actif actuel a donc perdu son combat contre la

pauvreté chez ceux qui sont les plus dépendants de la sécurité sociale.

Cette défaillance de la sécurité sociale, est pour moi liée aux changements dans le marché du travail et aux mécanismes de fragilisation dont je viens de parler. Parce que les salaires minimums – que j'appelle le plafond de verre pour toute la sécurité sociale – sont trop bas, les travailleurs ne sont plus en capacité de payer des contributions à la sécurité sociale. Ils sont *de facto* dispensés de cotisations sociales. Cela signifie que dans le bas du marché du travail, on est sorti de la logique de l'assurance sociale. Et cela met une

“ La réduction de la pauvreté après les transferts sociaux n'a cessé de décroître pour la population en âge de travailler. ”

pression sur le système de l'assurance sociale.

De plus, l'équivalence entre travail et droits sociaux sur laquelle est fondée la protection sociale est aujourd'hui fragilisée par la flexibilisation du travail. Les pensions pour les travailleurs à temps partiel sont de ce fait structurellement inadéquates.

Comment alors sortir de la crise et assurer aux personnes en bas de l'échelle de meilleures conditions de vie ?

Il faut chercher de nouvelles formes de réciprocité, comme les chèques services, par exemple. Mais une chose est sûre, les solutions ne seront pas simples. Pour briser le plafond de verre, il faut adopter et mélanger différentes logiques : la solidarité horizontale et verticale, l'assurance et l'assistance, la protection et l'activation. Et renforcer les efforts distributifs. Quand le bas de la société se trouve dans une zone en danger, l'État providence doit travailler plus dur : il doit améliorer l'enseignement pour les plus faibles, augmenter les revenus de ceux qui sont en bas de l'échelle, et créer des emplois de valeur. Et de ce point de vue là, il y a beaucoup de possibilités. Dans le champ de l'économie sociale tout comme dans le secteur des soins par exemple, il y a énormément de besoins. Dans les prisons aussi. Pourquoi ne pas engager du personnel pour réaliser ces tâches ? Il y a un large groupe de personnes peu qualifiées qui pourraient s'y employer. Bien sûr, tout cela a un coût budgétaire important. Mais si on avance dans cette direction, nous aurons une meilleure société. #

Propos recueillis par Stéphanie BAUDOT



AU FIL DES IMAGES

Comme chaque année, le Centre culturel de Perwez hébergera *Vivre Debout*, le Festival du film social organisé par diverses associations brabançonnaises d'éducation permanente, dont le MOC. Pour sa onzième édition, qui se tiendra les 22, 23 et 24 mars prochains, le Festival a voulu axer sa programmation sur l'engagement. De quoi faire le lien avec le contexte électoral qui marque les années 2018 et 2019. À côté de la démocratie représentative, il existe en effet d'autres voies citoyennes et démocratiques qui pensent la société et y agissent. Les marches pour le climat, les gilets jaunes mais aussi les actions des bénévoles et des volontaires... Nombreuses sont les formes d'engagement qui jouent par leurs actions un rôle d'éclaireur, de signaleur de « pièges » et de défis à relever pour la société et les pouvoirs publics.



Durant ces trois jours festivaliers qui mettront à l'honneur ces élans altruistes, on pourra apprécier des projections de films (des films d'animation dédiés à l'intergénérationnel, du documentaire comme *Au bonheur des dames* consacré au quotidien des aides ménagères, une sélection diversifiée de films dont *L'insulte*, le film phare du festival), mais aussi une exposition

d'œuvre d'art, des séquences musicales avec une animation du trio à Géométrie variable et des chants de lutte par le groupe Le Gam. Le tout sera agrémenté de débats et d'échanges, notamment avec les habitants de la Maison de l'Abbeyfield, un habitat groupé de Perwez. De quoi permettre aux familles, aux militants, aux citoyens de se faire plaisir et de redonner de la vigueur à leur engagement ! #

Programme et informations: www.vivredabout.be

NOUS VOUS EN PARLIONS...

La transition est un enjeu majeur et vital, que l'actualité et la gravité des destructions écologiques ne permettent plus d'ignorer. C'est pourquoi, dans sa 97^e édition, qui se tiendra les 17 et 18 avril prochain à Charleroi, la Semaine sociale du MOC se consacrera à ce thème incontournable. Mais de quoi parle-t-on au juste? Entre le développement durable et l'écologie sociale, en passant par la décroissance et l'écocapitalisme, l'horizon et les chemins proposés divergent sur certains points, convergent sur d'autres. C'est ce qu'illustre l'article d'Anaïs Trigalet paru dans le numéro de *Démocratie* du mois de janvier dernier. La première journée de la Semaine sociale sera consacrée à l'exposé de ces quatre courants suivi d'un débat qui confrontera les points de vue. Le lendemain, avant des tables rondes consacrées aux luttes et alternatives, place à un forum ouvert qui tentera de répondre à la question suivante: « Quelles sont les idées, questions et possibilités que je veux explorer pour faire du MOC et de ses organisations une force de transition à la hauteur des enjeux écologiques ? » Un bien alléchant programme ! #



Programme et inscriptions sur <http://moc-site.be/index.php/actions/semaine-sociale>

Comité de rédaction

• V. DELVAUX • A. ESTENNE • P. FELTESSE • P. GEORIS
• P. LEDECQ • L. LAMBERT • F. LIGOT • A. MAIA • T. MIESSEN
• V. ORUBA • P. PALSTERMAN • C. POLAIN • F. REMAN
• C. STEINBACH • A. TRIGALET

Rédacteur en chef Nicolas ROELENS

Journaliste Stéphanie BAUDOT

Photo Une © MONUSCO

Site : www.revue-democratie.be

E-mail : democratie@moc.be

Administration Lysiane METTENS tél. : 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social scrl

Éditeur responsable Pierre GEORIS

Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)

BP50 – 1031 Bruxelles

Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir *Démocratie*

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant

au 02 246 38 43 (ou via lysiane.mettens@ciep.be).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR

(pour les 12 prochains numéros) ou de 43 EUR (24 prochains numéros)

sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention « DÉMOCRATIE ».

GAVROCHE@MOC.BE

Il est de plus en plus difficile de nier l'évidence : la France, celle des Lumières, file à toute allure vers l'obscurité. L'hystérie collective y devient la norme. Principalement quand il s'agit d'aborder de près ou de loin la question de la laïcité. Ou, pour dire les choses plus platement, chaque fois qu'il s'agit d'aborder la question de l'Islam. Ne vous détrompez pas : si pendant quelques mois, on a pu avoir l'impression d'une pause dans cette furie obsessionnelle, on ne le doit qu'aux gilets jaunes (merci à eux!) qui ont permis une certaine diversion médiatico-politique. Mais il a suffi qu'une marque de sport bon marché sorte une banale publicité en ligne sur un « hijab de running » pour que la France sombre à nouveau dans le néant du débat d'idées. Dans la foulée, des équipes de ce grand magasin ont été insultées et menacées, parfois même physiquement... Tout ça, donc, pour une cagoule de jogging. Qui crispe, terrifie, suscite invectives et injures racistes ou sexistes (ou les deux). Un bref regard sur la presse internationale permet de se rendre compte à quel point il n'y a qu'en France qu'une polémique pareille prend de telle proportion. Une affaire « ridicule », selon le Washington Post. Mais aucun pays n'est à l'abris... Chez nous, une semaine plus tôt, une affiche du Parlement jeunesse de la FWB montrant une participante voilée avait également réveillé quelques Destexhe en puissance. Une réflexion pour conclure : y a-t-il encore quelque chose qui sépare ceux qui veulent empêcher les femmes de porter un foulard de ceux qui veulent les obliger à le porter ? #